



# Appel à projets PIA 2

## Grands défis du numérique



Fiche N° 11

**ouverture** continu – **clôture** 05/09/2017

Date limite de dépôt des pré-propositions du 5e relevé de projets : 5 septembre 2017 à 12h (midi) Date limite de dépôt des propositions détaillées du 5e relevé de projets : 12 janvier 2018 à 12h (midi)

<b>Pour qui ?</b>	Les entreprises, établissements de recherche et associations basés en France, existants, proposant un projet coopératif au sens communautaire, à fort caractère innovant
<b>Pourquoi ?</b>	Cet appel à projets a pour objectif d'identifier et de soutenir des projets de R&D collaboratifs visant à apporter des réponses ambitieuses à de grands défis liés aux technologies numériques
<b>Pour quels projets ?</b>	<p>Pour cet appel à projets, cinq grands domaines technologiques, dans lesquels doivent s'inscrire les défis proposés, sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réalité Augmentée, réalité virtuelle, simulation et modélisation, et imagerie 3D</li><li>- Blockchain</li><li>- Intelligence artificielle</li><li>- Big data</li><li>- Internet des objets et internet industriel</li></ul> <p>La réponse à apporter doit nécessiter un partenariat aux compétences fortes et complémentaires : coopération entre acteurs maîtrisant des technologies complémentaires, entre fournisseurs de technologies et utilisateurs finaux Le projet doit avoir des retombées industrielles importantes à court-moyen terme</p>
<b>Quel financement par le PIA ?</b>	<p>La durée d'un projet est typiquement de 24 à 36 mois, pour un investissement de l'ordre de 3 à 10 millions d'euros, Les bénéficiaires des aides de cet appel à projets signeront une convention avec Bpifrance, opérateur PIA pour le compte de l'Etat. Ces conventions préciseront les modalités du financement octroyé. Les taux d'aides s'appliquant aux dépenses éligibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 50% pour les micro-, petites et moyennes entreprises<sup>2</sup> ;</li><li>- 35% pour les entreprises intermédiaires<sup>3</sup> ;</li><li>- 30% pour les grandes entreprises ;</li><li>- 40% des coûts analytiques liés au projet pour les autres partenaires (organismes de recherche<sup>3</sup>, associations)<sup>3</sup></li></ul>
<b>Quels critères de sélection ?</b>	Le processus de sélection des projets est organisé en trois phases : Identification des défis sur la base d'une pré-proposition et d'une audition ; Pré-sélection des projets sur la base d'un dossier de soumission complet ; Instruction approfondie en vue d'aboutir à un conventionnement ; Un délai de 3 mois est prévu entre la remise du dossier de soumission et l'envoi des conventions.
<b>Qui contacter ? Où se renseigner ?</b>	
<b>Opérateur de l'État</b>	<b>Bpifrance : Contacts Bpifrance :</b> par e-mail : <a href="mailto:adminfsn@bpifrance.fr">adminfsn@bpifrance.fr</a> par téléphone : Franck Bernard : 01.41.79.88.10 Jean-Claude Carlu : 01.41.79.91.50
<b>SGAR Occitanie</b>	Réfèrent de l'appel à projet : Simon Leguil, SGAR et DIRECCTE Occitanie Mél : <a href="mailto:simon.leguil@direccte.gouv.fr">simon.leguil@direccte.gouv.fr</a> ; Tél : <b>05 34 45 33 96</b>
<b>Documents de référence</b>	<p>Site: <a href="http://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projet-concours/Grands-Defis-du-Numerique-19446">http://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projet-concours/Grands-Defis-du-Numerique-19446</a></p> <p>Cahier des charges: <a href="http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/01/cahier_des_charges_aap_pia_grands_defis_numerique_-_160721.pdf">http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/01/cahier_des_charges_aap_pia_grands_defis_numerique_-_160721.pdf</a></p> <p><b>Dépôt des projets :</b> <a href="https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/">https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/</a></p>